

- >> 4 modes d'éclairage
- >> Inclinable
- >> Résiste à l'eau



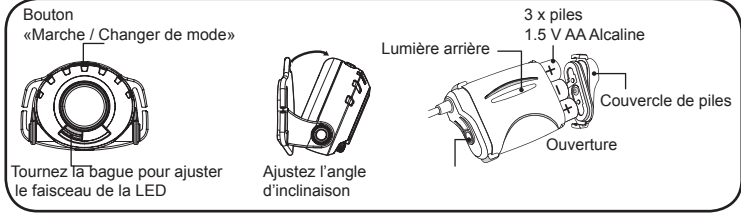
4h autonomie | **490** Lumens

64h autonomie | **30** Lumens

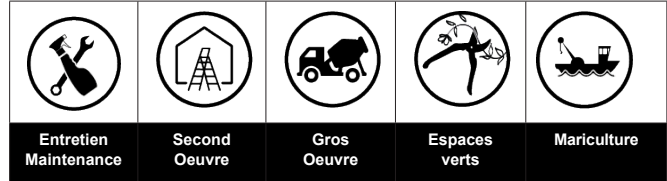


>> **Caractéristiques techniques**

- ✓ Lampe frontale.
- ✓ Avec bandeau de maintien pour la tête. Tour de tête et hauteur ajustables.
- ✓ **Lumière frontale** LED ultra-blanche - 4 modes marche.
 - ❶ Fort ❷ Moyen ❸ Faible ❹ Clignotant 8 Hz / Arrêt
 - Tournez la bague de mise au point pour choisir votre faisceau. Appuyez sur le bouton rouge «marche/arrêt» pour éteindre la lumière après qu'un mode ait duré plus de 3 secondes.
- ✓ **Lumière arrière** rouge - 2 modes marche.
 - ❶ Marche ❷ Clignotant / Arrêt.
- ✓ **Dimensions:**
 - Lampe frontale 73 mm x 54 mm x 40 mm.
 - Boîtier pile: 82 mm x 52 mm x 28 mm.
- ✓ **Type de piles:** 3 x 1.5V AA Alcaline (non fournies).
Mise en place de piles: ouvrir le couvercle du boîtier situé à l'arrière en suivant le sens indiqué de la flèche. Insérez 3 piles 1.5 V AA Alcaline en respectant les polarités. Refermez le boîtier en suivant le sens indiqué de la flèche.
- ✓ **LED:** 1 x XP-L Cree white LED (les LED n'ont pas besoin d'être remplacées).
- ✓ **Poids:** 198 g (avec piles; non fournies).
- ✓ **Atouts:** Légère et compacte et résistante. Résiste à l'eau et aux poussières. (IP64). Puissante.
- ✓ **Conditionnement**
 - Carton de 24 pièces.
 - Sous conditionnement de 6 pièces.
 - Emballage individuelle sous blister.



Lumière frontale	Forte	490 Lumens	5380 cd	147 m	4h	✓	✓
	Moyen	200 Lumens	2170 cd	90 m	17 h		
	Basse	30 Lumens	310 cd	34 m	64 h		
	Clignotant 8 Hz	NA	NA	NA	28 h		
Lumière arrière	Allumée	NA	NA	NA	130 h	✓	✓
	Clignotant 2 Hz	NA	NA	NA	365 h		



>> **Conformité**

DIRECTIVE 2014/30/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la compatibilité électromagnétique (refonte)

DIRECTIVE 2011/65/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques

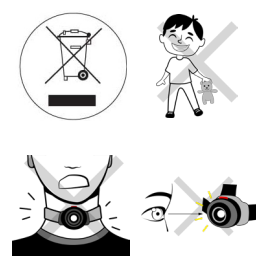
DIRECTIVE DÉLÉGUÉE (UE) 2015/863 DE LA COMMISSION du 31 mars 2015 modifiant l'annexe II de la directive 2011/65/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la liste des substances soumises à limitations

DIRECTIVE 2012/19/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) (Refonte)

Téléchargez la déclaration UE de conformité sur <http://docs.singer.fr>



- ⚠ Ne jamais regarder directement la lumière. Les rayonnements optiques émis par la lampe peuvent être dangereux.
- ⚠ Ne pas diriger le faisceau vers les yeux d'une personne. Tenir éloigné des enfants.
- ⚠ Utilisez toujours les piles d'une même marque. Ne mélangez pas des piles usagées et des piles neuves. Ne le jetez pas au feu.
- ⚠ En cas de fuite d'une pile, évitez tout contact avec le liquide et protégez-vous (gants, lunettes...)
- ⚠ En cas d'inutilisation prolongée de la lampe, retirez les piles. Avaler une pile représente un risque mortel.
- ⚠ Attention aux risques de strangulation du bandeau. Ne pas utiliser le produit en dehors de son domaine d'utilisation.



Votre partenaire **SINGER® SAFETY**



(*) Exemples d'utilisation données à titre indicatif; il appartient à l'utilisateur final de vérifier si le produit est adapté ou non à l'usage envisagé. Avant toute utilisation, lire les informations jointes avec le produit. Edition LS2019_06_14 - Crédit photo(s): Singer, Fotolia